



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 14 MARS 2018**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2018**

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du Secrétaire de séance	5
Approbation du procès-verbal du 20 juin 2017	7
Point sur la révision de la Charte	19
Débat d'orientations budgétaires	33
Candidature du Parc à la Présidence et à l'animation des sites NATURA 2000 « Massif des Trois Forêts et du Bois du Roi »	41
Ouverture des heures de vacation	45
Décisions du Bureau, décisions du Président	49
Questions diverses	57
Présentation du cahier de recommandations sur les clôtures	59



## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DU 20 JUIN 2017**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 29 mai 2017, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	<b>74</b>
Nombre de membres présents	<b>32</b>
Nombre de membres ayant pouvoir	<b>10</b>
Nombre de votants	<b>42</b>

**Etaient présents :**

**Collège des Régions :** Madame Manoëlle MARTIN, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Denis PYPE

**Collège des Départements :** Monsieur Daniel DESSE

**Collège des Communes :** Madame Paule LAMOTTE, Monsieur Daniel DOUCELIN, Monsieur Vincent BOUCHER, Monsieur Philippe FROIDEVAL, Monsieur Alain RINCHEVAL, Monsieur Philibert DE MOUSTIER, Monsieur William LESAGE, Monsieur Frédéric SERVELLE, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur François DESHAYES, Madame Michèle CLAUDE, Madame Yveline LE MIGNOT, Monsieur Patrice MARCHAND, Monsieur Alain MELIN, Monsieur Patrice LARCHEVEQUE, Monsieur Daniel FROMENT, Madame Géraldine BYCZINSKI, Monsieur Bernard FLAMENT, Monsieur Bertrand BAECKEROOT, Madame Sylvie LECLAIR, Madame Geneviève EULLER, Monsieur Alain VERON, Monsieur Yves CHERON, Monsieur Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Madame Sarah BEHAGUE, Monsieur Emmanuel RAMBURE-LAMBERT, Monsieur Patrick DEZOBRY, Monsieur Patrice MENERAT.

**Avaient donné pouvoir :** Monsieur François DUMOULIN à Monsieur Vincent BOUCHER, Madame Pascale LOISELEUR à Monsieur Patrice MARCHAND, Monsieur Maxime ACCIAI à Monsieur Patrice LARCHEVEQUE, Monsieur Jean-Pierre MALAQUIN à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Michel DUCHOSSOY à Madame Sylvie LECLAIR, Monsieur Jacques RENAUD à Monsieur Bernard FLAMANT, Monsieur Guy NODON à Monsieur Patrice MENERAT, Monsieur Yves MENEZ à Monsieur Emmanuel RAMBURE-LAMBERT, Monsieur Jean-Paul DOUET à Monsieur Yves CHERON, Monsieur Julien BOCQUILLON à Madame Yveline LE MIGNOT.

**Etaient excusés ou absents :** Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Monsieur Didier RUMEAU, Valérie PECRESSE, Madame Samira AIDOUUD, Madame Elvira JAOUEN,

Madame Nicole LADURELLE, Monsieur Arnaud DUMONTIER, Madame Nicole COLIN, Madame Corry NEAU, Monsieur Anthony ARCIERO, Madame Christel JAUNET, Monsieur Bertrand GUILLEMET, Monsieur Bruno SICARD, Madame Loubina FAZAL, Monsieur Alexis PATRIA, Monsieur Pierre BARROS, Madame Marie-Claire GIBERGUES, Monsieur Jean-Pierre BLAIMONT, Monsieur Damien DELRUE, Monsieur Cédric MORVAN, Monsieur Patrice URVOY, Monsieur Ghislain JONNART, Monsieur Alain BATTAGLIA, Monsieur Jean-Paul LHERMITTE, Monsieur Emmanuel DE LA BEDOYERE, Monsieur Jean-Claude CARBONNIER, Monsieur Daniel DERNIAME, Monsieur Géraud MADELAINE, Madame Laurence AUGUSTE, Madame Martine MAHAUT, Madame Jacqueline HOLLINGER.

**Assistaient également :** Monsieur Dominique VERDRU, Conseiller Municipal de ST-VAAST-DE-LONGMONT, Monsieur Jérôme AUDEBEAU, Conseiller Municipal de TRUMILLY, Monsieur Joël BOUCHEZ, Maire de MOURS, Monsieur Didier DAGONET, Maire de BETHEMONT-LA-FORET, Monsieur Jacques FERRON, Maire de ST-MARTIN-DU-TERTRE, Monsieur Jean-Marie BONTEMPS, Maire-Adjoint de BELLOY-EN-FRANCE , Monsieur Jacky DOUBLET, Secrétaire de la Fédération Départementale AAPPMA Oise, Monsieur Gilles SINET, AP3F, Madame Halina VERNON, Présidente d'AP3F, Madame Dominique VEDY, Val d'Oise Environnement, Monsieur Christophe GALET, Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie, Madame Delphine BACQUAERT, Adjointe au Chef de Service Attractivité du Conseil Départemental de l'Oise, Monsieur Etienne BOHLER, Président des Amis de la Terre du Val d'Ysieux, Monsieur Patrick DEZOBRY, Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, Monsieur Pascal LAMBERT, Chargé de mission SIG du Parc, Madame Brigitte SOUVERAIN, Chargée de mission Tourisme du Parc, Madame Sylvie CAPRON, Directrice du Parc.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

## **2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2017**

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 29 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

## **3 – REVISION DE LA CHARTE**

Monsieur MARCHAND commente les résultats de l'enquête publique en soulignant que cette dernière a été un succès puisque près de 750 personnes ont donné un avis.

Il souligne que la commission d'enquête a rendu un avis favorable assorti de 2 réserves et de 11 recommandations qui ne remettent pas en cause le fond du dossier.

Il explique que les commissaires enquêteurs ont écrit que le Parc devait s'engager à mettre en place un conseil scientifique dans un délai d'un an.

Il rappelle que le Parc a travaillé cette question à plusieurs reprises, qu'il est difficile de mobiliser des scientifiques et que le plus efficient serait de mutualiser un conseil scientifique à plusieurs PNR.

Monsieur MARCHAND explique que la deuxième réserve du rapport d'enquête fait état de la nécessité pour le Parc de s'engager à mettre en place un état 0 des indicateurs dans les 2 ans. Il

estime cela tout à fait envisageable voire pertinent pour piloter la mise en œuvre de la Charte et l'évaluer dans 15 ans.

Monsieur de MOUSTIER, délégué de la commune de Boran-sur-Oise, demande combien il y a d'indicateurs.

Pascal LAMBERT répond 60.

Monsieur MARCHAND fait lecture des recommandations qu'il estime être simples à suivre, à l'exception de celle qui demande d'intégrer la totalité de la commune de Verneuil-en-Halatte dans le Parc et qui nécessitera une discussion avec la commune.

Puis, il donne lecture des principales demandes d'observations qui sont en cours de traitement.

Il demande s'il y a des questions d'ordre technique sur ces points.

Constatant qu'il n'y en a pas, il poursuit la réunion par la note sur l'évolution du budget.

Il explique que la note fait un état des lieux de la situation budgétaire. Il souligne que le Parc n'a plus les moyens de remplacer la chargée de mission développement économique et qu'il manque 70 000 € pour retrouver le niveau de 2014.

Il indique qu'il est proposé d'augmenter toutes les participations des collectivités, soit une hausse des cotisations des communes de 0.15 € par habitant.

Concernant l'impact de l'augmentation du périmètre, Monsieur MARCHAND rapporte qu'un travail sur des simulations va être effectué, avec 59 communes, 70 et 86 communes, pour éclairer la discussion.

Il remarque que l'augmentation du périmètre devrait amener la création de 6 postes ; ce qui ferait de l'équipe du PNR toujours l'une des plus petites de France.

Il rappelle la clé de répartition actuelle : 60% Régions/40% Départements et 2/3 pour les Hauts-de-France et l'Oise et 1/3 pour l'Île-de-France et le Val d'Oise.

Il explique que les communes n'étaient pas incluses dans la clé de répartition des participations. Il estime que cela constituerait un facteur d'instabilité pour le budget des communes, tant la cotisation des communes représente, en proportion du budget communal, une somme non négligeable.

Il cite l'exemple de la cotisation de Gouvieux qui est de 25 000 € pour 10 000 habitants alors que la cotisation de la Région Hauts de France est de 400 000 € mais pour 6 millions d'habitants.

Il indique que la note propose de n'augmenter la cotisation des communes que de 0.15 € par habitant, indexée sur l'inflation, comme actuellement. Pour tenir compte de la durée de vie de la Charte à 15 ans, il ajoute qu'il conviendrait d'inscrire dans les statuts la possibilité pour le Comité syndical de voter une augmentation de la cotisation des communes, mais avec une majorité importante (des deux tiers par exemple).

Il rappelle la position du Département du Val d'Oise, depuis la mise en révision de la Charte, qui est de ne pas augmenter sa participation au budget du Parc, en valeur absolue, quelle que soit l'augmentation du périmètre.

Il souligne donc qu'il faudra que les 4 collectivités se mettent d'accord, sur le montant de leurs participations et subventions mais aussi sur la clé de répartition.

Il explique que la note propose enfin de bloquer le montant du programme d'actions à 1.5 M d'€ par an.

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il a rencontré Madame CHAIN-LARCHER, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France en charge des PNR, que ce dossier a été évoqué et qu'une note lui a été remise.

Il affirme qu'il doit rencontrer Madame LETARD, son homologue à la Région Hauts de France et, qu'en attendant, une note allait lui être adressée.

Monsieur MARCHAND commente le tableau sur l'état des lieux de la gouvernance.

Il se félicite qu'en 12 ans, aucune position partisane n'a jamais été émise et que le Bureau a toujours travaillé dans le sens de l'intérêt général.

Il rappelle que le Bureau a pris ses décisions, toujours à une très large majorité, à l'exception de 3 décisions, qui ont été prises à bulletin secret : la localisation de la Maison du Parc, l'acquisition du marais d'Avilly et la décision de déférer ou non la délibération de la ville de Senlis sur le site d'implantation d'une aire d'accueil de grand passage pour les gens du voyage.

Il remarque que le Parc se trouve en difficulté quand il est pris à parti, soit entre une commune et un partenaire (cas du marais d'Avilly où le Parc s'est retrouvé entre la commune d'Avilly-Saint-Léonard et la Fédération des Chasseurs), soit entre deux communes (cas de l'aire d'accueil des gens du voyage).

Il rappelle que dans ce conflit, le Parc a pris beaucoup de précautions : expertises, décision différée, vote à bulletin secret mais qu'au final, quelle que soit sa décision, une commune allait forcément être mécontente.

Monsieur MARCHAND souligne les difficultés pour les élus des Régions et Départements d'être tous régulièrement présents au Bureau et au Comité syndical.

Il propose, par conséquent, que les délégués au Comité syndical puissent porter 2 pouvoirs par personne mais de garder 1 pouvoir par personne au Bureau.

Concernant le nombre de membres au Bureau, il pense que l'extension du périmètre appellera une augmentation du nombre de représentants des communes. Il propose qu'en nombre de voix, les Régions et Départements gardent une voix de plus que le nombre de voix des élus communaux, comme c'est le cas actuellement.

Il suggère de ne pas augmenter le nombre d'élus régionaux et départementaux mais de leur donner par exemple 2 voix (à calculer).

Monsieur DESHAYES, Maire de la commune de Coye-la-Forêt, pose la question de la représentativité des EPCI au Bureau.

Monsieur MARCHAND répond que cette question a aussi été examinée par le Bureau.

Il se dit convaincu de la disparition à terme des communes au profit des EPCI. Il constate néanmoins, qu'aujourd'hui, les EPCI ne représentent que 20% des dépenses et qu'il est sans doute trop tôt pour les inclure.

Il rapporte que le Bureau a mentionné que la loi NOTRe a apporté beaucoup de changements que doivent intégrer les EPCI, que les réunions sont très fréquentes et les délégués communautaires sont extrêmement sollicités.

Il ajoute que les délégués communautaires sont souvent aussi ceux qui siègent au Parc ; ce qui ferait doublon.

Concernant l'élection des membres au Bureau, Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau a fonctionné de façon collective et qu'il serait logique que le Comité syndical se positionne sur un collectif, donc une liste.

Il rapporte que le Bureau a observé que la désignation des membres du Bureau pouvait se faire, soit de façon uninominale, soit par liste, par liste à la proportionnelle ; chaque système ayant ses avantages et ses inconvénients.

Monsieur MARCHAND insiste sur le fait qu'il s'agit de premières questions, que rien n'est arrêté et que l'intérêt de cette séance est d'ouvrir la discussion.

Monsieur MARCHAND conclut ce sujet de la révision de la Charte en informant que les membres du Bureau, les Présidents et les Vice-présidents de commissions vont poursuivre leurs réflexions, le 3 juillet prochain.

#### **4 - PROGRAMME D' ACTIONS 2017**

Monsieur MARCHAND présente les projets du programme d'actions 2017.

Concernant la mise en place d'un dispositif d'autostop organisé, Monsieur de MOUSTIER se demande si cela ne fait pas doublon avec ce qui existe déjà.

Monsieur MARCHAND répond que les dispositifs qui existent sont des systèmes de co-voiturage, pour des moyennes ou longues distances et contre rémunération. Il ajoute que ce qui est proposé est un dispositif d'auto stop, qui a vocation à fonctionner pour de très courtes distances.

Concernant l'achat d'équipements pour le stationnement vélo, Monsieur DESHAYES estime que le plafond de subvention possible devrait dépendre de la taille de la collectivité.

Monsieur MARCHAND répond que cette observation lui semble très juste et qu'il conviendra sans doute de revoir les modalités, une fois le programme d'actions validé par les Régions et Départements.

Concernant le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière, Monsieur de MOUSTIER s'étonne de la réduction de l'enveloppe.

Sylvie CAPRON répond qu'il reste encore des crédits sur la précédente enveloppe. Elle explique que les enveloppes sont calculées en fonction des besoins et des projets, qu'il est préférable de fixer de petites enveloppes, tous les ans, plutôt que de voter des enveloppes plus importantes, dont les crédits sont perdus parce qu'ils ne sont pas consommés dans les temps.

Monsieur de MOUSTIER remarque que le poste de chargé de mission agriculture/forêt est resté vacant longtemps et que les modalités des aides devaient être modifiées.

Sylvie CAPRON répond que, même lorsqu'Aurore Brochard était en poste, le Parc perdait des subventions non utilisées. Elle ajoute que si les aides deviennent plus importantes, il conviendra alors d'augmenter l'enveloppe.

Elle précise que les projets sont longs à sortir, qu'il faut presque un an, entre l'idée du projet et la construction du bâtiment.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions ou des observations.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose d'adopter le programme d'actions 2017.

**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **adopte le programme d'actions 2017**
- **décide de solliciter les partenaires financiers pour le financement de ces actions et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **autorise le Président à engager les actions dès l'accord des subventions**

## **5 – DECISIONS MODIFICATIVES N°1**

Monsieur MARCHAND indique que les décisions modificatives proposées consistent à intégrer dans le budget les opérations du programme d'actions 2017.

Sylvie CAPRON souligne que les chiffres sont exacts mais qu'il y a eu une inversion de tableaux entre la section d'investissement du budget principal et celle du budget opérationnel.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte ces Décisions Modificatives.**

## **6 - APPEL A PROJET INITIATIVE BIODIVERSITE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

Monsieur MARCHAND rappelle que Parc naturel régional Oise-Pays de France et le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) s'étaient associés pour répondre ensemble à l'appel à projet Initiative Biodiversité porté par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Il rappelle que le projet a pour objectif de mettre en place une stratégie locale de renforcement des continuités écologiques, telles que les continuités forestières et herbagères, tout en assurant une valorisation économique des actions.

Il ajoute que le projet est d'accompagner les acteurs locaux volontaires (agriculteurs, propriétaires fonciers, communes, communautés de communes, etc.) à introduire des structures écologiques telles que des haies, des arbres au sein des parcelles agricoles (agroforesterie) et des surfaces enherbées et, dans le même temps, de travailler sur les débouchés permettant d'écouler le bois coupé et l'herbe fauchée.

Il précise que le projet prévoit donc des études de marché pour s'assurer de la viabilité de ces nouvelles filières (filiale foin et bois-énergie).

Il rapporte que le partenariat financier avec le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette n'a pu être concrétisé comme envisagé initialement mais que le travail sur le projet s'est poursuivi et qu'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise et l'ADEME a été trouvé.

Monsieur MARCHAND rappelle qu'une étude sur la mise en place de réseaux de chaleur avait été réalisée, il y a quelques années, que des projets étaient prêts, à Gouvieux et Pont Ste Maxence notamment mais qu'ils n'ont pu être concrétisés, faute d'approvisionnement.

Il ajoute qu'il faut sans doute raisonner sur des micro-projets et un approvisionnement local.

Monsieur MARCHAND explique que le volet 1 (étude du potentiel biomasse) serait entièrement effectué par la Chambre d'Agriculture de l'Oise, que le volet 2 (études de marché sur les deux filières) aurait pour partenaire l'ADEME sur le bois-énergie et que le Volet 3 serait la mise en place de 3 projets exemplaires.

Il ajoute que le volet 1 et le volet 2 sont respectivement estimés à 68 000 et 50 000 €, que le volet 3 comprend 97 500 € d'investissements matériels et 13 000 € d'accompagnement et de conseils pour les porteurs de projet. Il précise que le total de ce projet représente une somme de 228 500 €, financés à 59% par l'Agence de l'Eau, 7% par la Chambre d'Agriculture, 11% par l'ADEME et 23% par le Parc.

Il rapporte enfin qu'une manifestation d'intérêt a été adressée à l'Agence de l'Eau, que les premiers retours ont été positifs, qu'un dossier complet a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau au mois de mai et que le dossier sera ensuite instruit par les différents services techniques lorsque la délibération du comité syndical leur sera transmise.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le dossier d'appel à candidature « Initiative Biodiversité » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et autorise le Président à le déposer.**

## **7 – VALIDATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA PROMOTION DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)**

Monsieur MARCHAND rappelle que le Comité Syndical du Parc Naturel Régional a voté le 9 juin 2016, la mise en place d'une opération de promotion de l'utilisation du Vélo à Assistance Electrique, par la mise en place d'une aide financière de 200 € lors d'un achat par un usager résidant sur le territoire du PNR.

Il explique que l'Etat, subventionnant à présent l'achat de VAE à hauteur de 20 % du coût d'acquisition dans la limite de 200€ sans permettre le cumul avec des aides locales, la commission Ressources Naturelles Energie Climat s'est réunie le 02 mai 2017 afin de réorienter l'opération votée en 2016.

Il rapporte que la commission a donc travaillé sur un règlement dont il donne lecture.

Il rapporte que le Bureau s'est demandé s'il ne fallait pas fixer un plafond de ressources au-delà duquel l'aide ne serait pas possible mais, qu'après un tour de table, il a été décidé de ne pas proposer d'intégrer un plafond de ressources.

Monsieur DESHAYES demande si cette aide est cumulable avec d'autres aides.

Monsieur MARCHAND répond que l'Etat a décidé que son aide de 20% avec un plafond de 200 € n'était pas cumulable avec une autre aide mais il observe que le Parc ne dit pas que son aide n'est pas cumulable.

Monsieur DEHAYES conclut que l'aide du Parc est cumulable avec celle mise en place par la commune de COYE-LA-FORET.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le règlement et autorise le Président à octroyer les subventions, par arrêté, pour les dossiers complets et conformes au règlement, par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement de l'enveloppe.**

## **8 - A16 – CHARTE DU CORRIDOR ECOLOGIQUE DU BOIS CARREAU**

Monsieur MARCHAND explique que les travaux du projet A16 – Île-de-France qui consiste à prolonger l'A16, de L'Isle-Adam à la Francilienne (secteur de la Croix Verte), sur près de 8 kilomètres, ont démarré à l'été 2016, et s'achèveront en fin d'année 2019.

Il rapporte que pour la traversée du Bois Carreau, il est prévu la réalisation d'un certain nombre d'aménagements permettant de rétablir la continuité écologique (passage grande faune (PGF), passage mixte (agricole, faune et randonnée), prolongement de l'ouvrage hydraulique existant, servant également de passage faune, reconstitution des lisières du Bois Carreau, etc.)

Il explique que la Sanef a proposé que les acteurs du territoire formalisent leur engagement en faveur du corridor écologique du Bois Carreau dans une charte.

Il indique que les engagements du Parc seraient :

- d'intégrer cet espace, ses éléments paysagers et tous ses aménagements dans sa Charte
- de les identifier et les préserver en tant que « Corridor écologique inter-forestier » dans sa Charte
- de faire connaître, par le biais de sa Charte, de ses publications et de ses animations, le rôle essentiel du corridor du Bois Carreau

**Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le projet de Charte et autorise le Président à le signer**

## **9 - SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE**

Monsieur MARCHAND explique que le contrat de ruralité est un dispositif proposé par l'Etat aux communautés de communes rurales qui permet d'accompagner la mise en œuvre de projets de territoire partagés entre l'État et les collectivités, puisqu'il est doté de crédits spécifiques de l'État chaque année, issus notamment du fonds de soutien public à l'investissement local (FSIL).

Il indique qu'un contrat de ruralité a été préparé sur le territoire de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France, entre l'État et la Communauté de communes, que le Conseil départemental du Val-d'Oise et le Parc naturel régional Oise Pays de France ont été associés et qu'il est proposé qu'ils soient également signataires de ce contrat de ruralité.

Monsieur MARCHAND estime qu'il s'agit d'un affichage puisque cette signature n'engage pas le Parc, mais qu'il est important de souligner que ce contrat de ruralité est conforme aux objectifs de la Charte.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le Contrat de ruralité pour le territoire de la communauté de communes Carnelle – Pays de France et autorise le Président à le signer**

## **10 - OUVERTURE D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE LEADER A MI-TEMPS**

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc porte un Groupe d'Action Locale (GAL) afin de mettre en œuvre un programme LEADER.

Il informe que l'autorité de gestion a demandé que les GAL consacrent obligatoirement un poste à temps complet à l'animation du programme (animateur leader) et un poste à mi-temps pour sa gestion administrative et financière.

Il explique que, par conséquent, le Parc doit donc embaucher un gestionnaire administratif à mi-temps.

Il précise que les dépenses afférentes à ce poste sont financées à 80 % par le FEADER, le reste à charge pour le Parc correspondant donc à 20 % d'un poste à mi-temps.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste (catégorie C) de gestionnaire administratif à mi-temps dédié au programme LEADER.**

## **11 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Monsieur MARCHAND explique que la loi dite « Sauvadet » de 2012 a permis aux contractuels de la fonction publique de devenir titulaires, sous conditions, via des recrutements réservés (avec ou sans concours) ou des sélections professionnelles et que ce dispositif, qui devait s'éteindre le 13 mars 2016, a été prolongé par le décret du 11 août 2016.

Il explique que, par conséquent, Philippe MEURANT, Architecte au Parc, peut prétendre à une titularisation.

Il précise qu'afin de valider le principe de titularisation de Philippe MEURANT, il convient que les membres du comité syndical adoptent préalablement le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, qui se trouve dans le rapport de présentation et qui prévoit la titularisation de Philippe MEURANT.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.**

## **12 - INDEMNITES DU PRESIDENT DU PARC**

Monsieur CHERON, membre du Bureau, explique que les indemnités maximales versées aux élus au sein des Parcs Naturels régionaux sont définies par l'article D. 333-15-1 du Code de l'environnement (Décret N°2006-1614 du 15 décembre 2006) et que ce décret fait référence à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » en précisant comme indication l'indice 1015 en vigueur au moment de la parution.

Il ajoute que, suite à la révision des grilles indiciaires de la fonction publique, l'indice brut terminal a été porté à 1021 et qu'il est donc nécessaire de revoir la délibération fixant les indemnités du Président en faisant exclusivement référence à "l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique".

Monsieur MELIN indique que son conseil municipal a pris la même délibération mais que la délibération a été rejetée car elle n'indiquait pas de taux.

Sylvie CAPRON répond, qu'effectivement, le taux ne change pas et que cela a été vu avec la Fédération des PNR.

Monsieur DESHAYES répond que la délibération prise par la commune de Coye-la-Forêt ne mentionnait pas de taux.

**Monsieur MARCHAND ne prenant pas part au vote, le Comité syndical, à l'unanimité, décide que l'indemnité d'exercice des fonctions de Président serait fixé par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux ne changeant pas.**

### **I3 – DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT**

Monsieur MARCHAND rapporte les décisions que le Bureau a prises ainsi que celles qu'il a été amené à passer, en application des décisions du Bureau ou des délibérations du comité syndical.

### **I4 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il passe la parole à Brigitte SOUVERAIN, chargée de mission tourisme et Pascal LAMBERT, chargé de mission SIG – évaluation, pour une présentation de Geotreck.

La réunion est close à 22h00

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

## **POINT SUR LA REVISION DE LA CHARTE**



# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

## RAPPORT DE PRESENTATION

### **OBJET : POINT SUR LA REVISION DE LA CHARTE**

Le Parc achève la finalisation du projet de Charte avec l'élaboration des annexes, notamment le plan de financement sur 3 ans et la modification des statuts.

Il a adressé des propositions aux Régions, maitres d'ouvrage de la procédure de révision (cf. document vu en séance du Bureau du 16 novembre dernier).

#### **Concernant le plan de financement :**

Des réunions avec les services du Parc, des Régions, des Départements et de l'Etat ont été menées.

Au cours de ces réunions, les enveloppes financières ont été données par les Régions, tant au niveau du fonctionnement du Parc que du programme d'actions triennal prévisionnel.

La Région Ile-de-France reprend à sa charge le financement du Département du Val d'Oise. Cette décision entre dans le cadre d'un accord plus global que la Région Ile-de-France a passé avec les départements franciliens.

Les dépenses ont été ajustées aux enveloppes des Régions, le programme d'actions a été revu.

**Il est proposé de prendre connaissance du nouveau projet de plan de financement.**

#### **Concernant la modification statutaire :**

Un certain nombre de points ont été discutés lors du Comité syndical du 20 juin 2017.

La représentation au Comité syndical et au Bureau des différentes collectivités fait toujours l'objet de discussions entre les partenaires.

Par ailleurs, suite à la présentation du Parc devant le Conseil municipal d'AUMONT et comme évoqué lors du Bureau du 16 novembre dernier, il est proposé d'ajouter, dans les statuts à l'article « 9.3 - Fonctionnement du Bureau » une formule d'arbitrage qui vise à permettre de régler des conflits dans lesquels le Parc se trouve pris à parti entre des membres du syndicat mixte du Parc.

Il est ainsi proposé la rédaction suivante : « *En cas de dossier opposant, de façon conflictuelle, deux membres du Syndicat mixte du Parc, pour lequel l'avis et/ou l'action du Parc sont sollicités, le Bureau engage toutes les études techniques et juridiques nécessaires visant à éclairer le débat, en particulier la compatibilité du projet avec la Charte du Parc. Il reçoit, pour audition, les différentes parties prenantes du dossier.*

*Puis, chaque partie désigne un avocat, les deux avocats désignent un troisième avocat de façon consensuelle. Le tribunal arbitral, ainsi constitué, prend connaissance de l'ensemble des éléments relatifs au dossier; il peut procéder à des investigations complémentaires ; il formule un avis technique et juridique final sur le dossier, sur la base de la Charte du Parc, dans le respect des délais requis. Cet avis s'impose aux parties en cause et au Bureau ».*

**Je vous propose d'en débattre.**



## PLAN DE FINANCEMENT 2019/2020/2021

### FONCTIONNEMENT ANNUEL DE LA STRUCTURE

La Charte 2004/2016 avait pris le parti d'un mode de fonctionnement économe et d'une équipe resserrée, constituée quasi exclusivement d'experts.

**Le fonctionnement du Parc** (hors fonds de roulement) s'élève à environ 1 200 000 €.

Ce budget a permis jusqu'en 2015 la prise en charge d'une équipe de 17 agents permanents

- Directrice
- Chargé de mission Patrimoine naturel et réseaux écologiques
- Charge de mission Ressources naturelles, énergie, climat
- Chargée de mission Agriculture/forêt
- Urbaniste
- Architecte
- Chargée de mission Paysages
- Chargée de mission Tourisme
- Charge de mission Patrimoine historique et culturel
- Chargée de mission Education à l'environnement et au territoire
- Chargée de communication
- Chargé de mission SIG – Evaluation
- Chargé de mission développement économique
- Responsable administratif et financier
- 3 secrétaires

Jusqu'en 2016, l'Etat participait au fonctionnement du Parc à hauteur de 120 000 €. Depuis 2017, sa participation est de 100 000 € pour le fonctionnement (et 20 000 € sont réservés au programme d'actions).

En raison de la modification de l'aide de l'Etat, mais aussi à défaut de revalorisation des cotisations, le budget ne permet plus de conserver une équipe de 17 personnes et le poste de chargé de mission développement économique n'a pas été remplacé après le départ de la chargée de mission en 2015.

**Il est proposé de conserver le même principe de rationalisation et d'économie budgétaire, tout en**

- **retrouvant le poste de chargé de mission développement économique**
- **permettant au Parc de faire face à l'augmentation de son périmètre.**

Le poste de chargé de mission développement économique sera financé avec les cotisations de l'ensemble des partenaires, y compris des communes.

Par ailleurs, concernant l'augmentation du périmètre, deux hypothèses avaient été élaborées et présentées aux Régions (hypothèses d'un périmètre à 86 communes et périmètre à 70 communes).

C'est l'hypothèse des 70 communes qui a été retenue.

L'équipe pourra ainsi être renforcée à raison de 3 postes supplémentaires :

- 1 poste pour la mission architecture, urbanisme, paysage
- 1 poste pour la mission environnement
- 1 agent administratif

Le budget pour le fonctionnement annuel du syndicat mixte serait ainsi le suivant :

Dépenses :

011 Charges à caractère général	300 000 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 000 000 €
065 Autres charges de gestion courantes	20 000 €
066 Charges financières	5 000 €
022 Dépenses imprévues	25 000 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 350 000 €</b>

Recettes :

Etat	100 000 €
Communes - 2.66 €/habitant *	328 000 €
Région Hauts-de-France	370 000 €
Région Ile-de-France	185 000 €
Département Oise	245 000 €
Département Val d'Oise – <b>frais de structure pris en charge par la Région Ile-de-France dans le cadre d'un accord régional.</b>	122 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 350 000 €</b>

\* : Des modalités spécifiques s'appliquent pour les communes partiellement comprises (le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc).

## **PROGRAMME D'ACTIONS TRIENNAL PREVISIONNEL 2019/2020/2021**

Il est proposé le programme d'actions triennal suivant :

### **Orientation N°1 : Préserver et favoriser la biodiversité**

#### **Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Assistance technique et scientifique à la mise en œuvre d'études et d'actions en faveur du patrimoine naturel remarquable	150 000 €	150 000 €
Etudes écologiques, plans de gestion, étude pour l'élaboration d'une stratégie de sites de compensation	80 000 €	80 000 €

Restauration écologique de milieux naturels d'intérêt	75 000 €	75 000 €
---	----------	----------

**Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Programme de conservation de la flore menacée	45 000 €	45 000 €
Actions en faveur des variétés fruitières anciennes	50 000 €	150 000 €

**Mesure 3 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	15 000 €	15 000 €

**Orientation N°2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels**

**Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Actions pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces boisés	50 000 €	100 000 €

**Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Restauration de corridors écologiques en milieux ouverts	50 000 €	50 000 €

**Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Restauration de zones humides	50 000 €	250 000 €

### **Orientation N°3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé**

#### **Mesure 10 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Mise en œuvre de politiques de déplacements actifs et alternatifs à la voiture en soli-solisme	100 000 €	100 000 €
Démarches de plans de déplacement entreprises	50 000 €	80 000 €

### **Orientation N°4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement**

#### **Mesure 12 : Réussir la densification des tissus bâtis**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Elaboration d'études urbaines	350 000 €	350 000 €
Elaboration d'études foncières ou de principes d'aménagement urbains	120 000 €	150 000 €
Concours sur les nouvelles typologies architecturales	80 000 €	80 000 €

#### **Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction**

ACTION	PART CONTRAT DE PARC	COUT DE L'OPERATION
Porter à connaissance environnemental pour les communes	50 000 €	50 000 €
Actions en faveur de la rénovation énergétique du bâti	100 000 €	200 000 €
Actions pour une politique de sobriété énergétique	100 000 €	200 000 €

## **Orientation N°5 : Faire du paysage un bien commun**

### **Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Programme « patrimoine arboré, patrimoine végétal, et haies »	200 000 €	300 000 €
Programme pour une gestion durable des espaces verts	100 000 €	100 000 €
Etudes de principes d'aménagement paysager	200 000 €	250 000 €
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales	150 000 €	150 000 €
Actions de restauration d'anciens chemins ruraux	100 000 €	250 000 €
Signalisation d'information locale	100 000 €	250 000 €

### **Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Inventaire du patrimoine	80 000 €	80 000 €
Réhabilitation du patrimoine rural	300 000 €	450 000 €
Développement d'outils de valorisation du patrimoine (plaquettes de découverte du patrimoine, outils de médiation dans les sites, etc.)	100 000 €	150 000 €

## **Orientation N°6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Expertises environnementales	120 000 €	120 000 €

**Mesure 16 : Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Etude – potentiel énergie renouvelable	40 000 €	60 000 €

**Mesure 20 : Economiser les ressources minérales et mieux intégrer les sites d'extraction du territoire**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Plan de paysage du gisement de carrière de pierre de St Maximin	30 000 €	60 000 €

**Orientation N°8 : Accompagner le développement des activités rurales**

**Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Identification des espaces agricoles fragilisés	60 000 €	60 000 €
Fonds d'intégration paysagère des bâtiments agricoles	90 000 €	400 000 €
Actions en faveur des circuits courts agricoles	50 000 €	250 000 €

**Orientation N°9 : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable**

**Mesure 26: Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Etudes pour l'aménagement qualitatif des zones d'activités (requalification, densification, reconversion...)	50 000 €	70 000 €

**Mesure 27 : Promouvoir des activités économiques spécifiques en lien avec le territoire et les valeurs Parc**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Etudes économiques – filière construction durable	50 000 €	100 000 €

**Mesure 28 : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Démarches d'écologie industrielle et territoriale	50 000 €	100 000 €

**Orientation N°10 : Développer l'économie touristique**

**Mesure 29 : Faire du tourisme durable un levier pour conforter l'activité touristique**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Implantation de nouveaux Relais Informations Services	30 000 €	30 000 €
Documents touristiques	40 000 €	40 000 €
Développement de la marque Valeur Parc	10 000 €	10 000 €

**Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Fermeture des chemins ruraux à la circulation motorisée	30 000 €	30 000 €
Création d'itinéraires pédestres et vélos	80 000 €	80 000 €
Création d'un produit « Grand tour pédestre » du Parc	10 000 €	10 000 €

Etude pour un projet d'hébergement de groupe	10 000 €	50 000 €
--	----------	----------

**Orientation N°11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire**

**Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Programme de communication	250 000 €	250 000 €
Aide à la création de sentiers pédagogiques	30 000 €	45 000 €
Programme de sensibilisation "Grand-public	30 000 €	30 000 €

**Mesure 32 : Eduquer et impliquer dès le plus jeune âge**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Programmes pédagogiques dans les écoles	200 000 €	200 000 €

**Orientation N°12 : Changer nos comportements**

**Mesure 33 : Des collectivités engagées dans une démarche éco-responsable et exemplaire**

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Campagnes éco-citoyennes	35 000 €	35 000 €

## Evaluation, Maison du Parc et équipement

ACTION	PART PARC	COUT DE L'OPERATION
Evaluation – élaboration d'un T0	50 000 €	50 000 €
Travaux à la Maison du Parc	200 000 €	200 000 €
Signalétique	50 000 €	50 000 €
Equipement du Parc	150 000 €	150 000 €

**TOTAL DE LA PART PARC DANS LE PROGRAMME TRIENNAL : 4 510 000 €.**

## RECETTES

Participation de l'Etat	60 000 €
Région Hauts-de-France	1 430 000
Région Ile-de-France	1 010 000 €
Département Oise	1 340 000 €
Département Val d'Oise – prises en charge par la Région Ile-de-France dans le cadre d'un accord régional.	670 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 510 000 €</b>

**A ces recettes du Contrat de Parc seront mobilisées, en fonction des opérations d'autres subventions de l'État, de l'Union européenne, de l'Agence de l'eau, de l'ADEME, de tous les partenaires privés ou publics intéressés, ainsi que la participation des communes ou des groupements de communes directement concernés.**



## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



# SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

#### PRÉAMBULE

Il s'agit, une année encore, d'un budget de transition, dans l'attente du renouvellement de la Charte et de l'élargissement du périmètre du Parc naturel régional.

En ce qui concerne les actions, les budgets primitifs reprendront les actions inscrites dans les budgets de 2015 à 2017 qui n'ont pas été réalisées ou finalisées l'an dernier. Le programme d'actions 2018, qui sera proposé en cours d'année, fera l'objet d'une inscription par le biais d'une décision modificative.

### LE BUDGET PRINCIPAL

#### Section de fonctionnement :

##### Recettes :

Les participations et subventions attendues pour l'année 2018 seraient les suivantes :

- État : 100 000 €
- Région Hauts de France : 335 224 €
- Région Ile-de-France : 259 156 €
- Département de l'Oise : 218 882 €
- Communes : 304 910 €
- Union Européenne (Natura 2000) : 11 500 €
- Union Européenne (LEADER) : 44 000 €

Soit un montant total de 1 273 672 €.

Les montants des cotisations de la Région Hauts de France et du Département de l'Oise correspondent aux cotisations 2017.

Dans le cadre d'accords plus globaux, la Région Ile-de-France a pris une délibération pour prendre à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise – Pays de France.

Cependant le montant voté en janvier 2018 par la Région Ile-de-France est en diminution de 9 844 euros par rapport au cumul des montants versés sur l'exercice 2017 par la Région Ile-de-France et par le Département du Val d'Oise.

La DREAL Hauts-de-France octroie, désormais, une participation de 100 000 € pour le fonctionnement et réserve 20 000 € pour subventionner une action du Parc.

En ce qui concerne les cotisations des communes, on rappellera que les statuts du syndicat mixte du Parc indiquent que la participation à la charge des communes membres est fixée au nombre d'habitants (population INSEE avec double compte). On retiendra donc, comme les années passées, la « population totale » pour le calcul des cotisations. En 2017, la cotisation était fixée à 2,51 € par habitant. L'inflation moyenne constatée en 2017 étant de 1%, la cotisation par habitant est portée à 2,53 €. Les bases évoluent elles aussi pour tenir compte du dernier recensement INSEE 2015 (en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

On rappellera également qu'en ce qui concerne les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc.

Enfin, s'agissant des politiques européennes, on notera que l'Europe et l'Etat devraient verser au Parc une subvention pour l'animation des DOCOB des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massifs des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS), « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) et « Coteaux de l'Oise autour de Creil » dont le Parc a la charge.

Par ailleurs, le Parc a été retenu par la Région Hauts de France pour porter un programme LEADER. Dans ce cadre, le Parc a été amené à recruter un animateur Leader dont le salaire et les charges seront pris en charge par l'Europe, à hauteur de 80%. De même, la Région demande qu'un poste de secrétaire/gestionnaire à mi-temps soit ouvert, poste lui aussi couvert à 80% par le programme LEADER.

Le budget primitif fera apparaître en recette l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2017 : **1 276 459 euros** (cf. explications ci-après).

Cet excédent s'explique par une maîtrise un peu drastique, depuis 2015, des dépenses de fonctionnement (limitation de la réédition des documents du Parc, gel des petits travaux sur le bâtiment et le parc, absence de remplacement des panneaux endommagés, et non remplacement du poste de chargé de mission développement économique).

En effet, on rappellera que le Parc a dû faire face à de très importantes difficultés de trésorerie, notamment depuis 2014 et il est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important, qui s'explique par les éléments suivants :

- Le Parc doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions.

S'agissant du budget opérationnel, les besoins sont estimés à un peu plus de 550 000 euros, la grande majorité des actions étant budgétée sur ce budget.

Il en est de même s'agissant du budget principal, notamment en investissement dans la mesure où les opérations des programmes d'actions consacrées aux investissements du Parc sont inscrites au budget principal. A ce niveau, les besoins en trésorerie sont variables d'une année sur l'autre dans la mesure où les investissements en question ne sont pas récurrents. Cependant, s'agissant de travaux, ils peuvent être conséquents.

- Le Parc doit également faire face aux dépenses courantes de fonctionnement. Dans cette optique, il convient de considérer un besoin de trésorerie correspondant à 3 mois de dépenses courantes, soit un peu plus de 300 000 euros.

- Enfin, les subventions, notamment liées aux programmes européens rentrent très mal. Pour indication, les subventions Natura 2000 pour les années 2016 et 2017, ne sont pas encore perçues (retard constaté à l'échelle nationale).

En dépit du niveau élevé du report de l'excédent de 2016 sur l'exercice 2017, un tirage sur la ligne de trésorerie dont dispose le Parc a dû être opéré au début de l'exercice 2017. Cependant, grâce notamment aux économies de dépense, la situation de la trésorerie s'est améliorée nettement courant 2017.

Les recettes qui devraient être versées au cours de l'exercice 2018 seraient les suivantes :

- État : 100 000 €
- Région Picardie : 335 224 €
- Région Ile de France : 259 156 €
- Département de l'Oise : 65 665 € (solde de la participation 2017)
- Département de l'Oise : 153 217 € (acompte de 70% sur la participation 2018)
- Communes : 304 910 €
- Union européenne (Natura 2000 pour l'année 2016 et 2017): 20 800 €
- Union européenne (LEADER pour l'année 2017) : 32 000 €
- Excédent de fonctionnement 2017: 1 276 459 €

**Soit un montant total de 2 547 431 € report compris (1 270 972 € hors report).**

### **Dépenses :**

- S'agissant des charges à caractère général :

L'exercice 2017 est marqué par une diminution de 6% du chapitre 011 « charges à caractère général » par rapport à l'exercice 2016 (-15 221 euros).

Concernant les différents comptes, peu d'éléments significatifs. On peut toutefois noter les observations suivantes :

- Les achats de prestations de services (6042) marquent une diminution de 57% (16 549 €). En effet, en 2016, le poste de la chargée de mission agriculture/forêt et celui du chargé de mission LEADER ont fait l'objet d'une prestation par un cabinet de recrutement. Par ailleurs, une facture a été rattachée par erreur sur l'exercice 2016.

- Le contrat que nous avons avec l'entreprise de paysage pour l'entretien du parc a été changé de compte (passage du 611- Contrats de prestation de services au compte 61521- Entretien de terrain). Ceci explique les différences notées, en plus ou en moins, sur ces deux lignes (6 191 €)

- Les frais d'actes et de contentieux ont baissé de 53 % (- 2 660 €) car nous n'avons plus de contentieux en cours.

- Moins de travaux ont été réalisés sur les véhicules et le bâtiment (respectivement -1 463 € et -2 282 €).

- Le poste « annonces et insertions » a baissé de 3 484 € (- 65%) car le Parc a passé des accords-cadre pour les prestations de reprographie, de création graphique et mise en page de documents et pour les travaux d'impression, qui limitent les appels d'offre ouverts, avec insertion onéreuse. Par ailleurs, moins de grosses études nécessitant des appels d'offre ouverts ont été engagées.

Parmi les hausses, on notera :

- Le poste carburant (+2 402 €). Ceci s'explique par :

- l'augmentation cette année des déplacements d'une façon générale,
- les deux postes supplémentaires en 2017 par rapport à 2016, chargés de mission qui effectuent des déplacements,
- des déplacements liés à l'agrandissement de la Région Hauts de France
- enfin, une fuite sur le réservoir carburant d'une voiture, constatée et réparée depuis.

- les frais d'assurances qui ont encore augmenté cette année de 10% (+2 442 €).

- les frais de colloques et de séminaires (+ 1 846 €). Cependant, certains séminaires sont en fait des formations pour les chargés de mission. Le poste Formation est, d'ailleurs, quant à lui, particulièrement bas (300 € pour l'année 2017).

- les frais de publications qui ont augmenté de 44% (+ 2 965 €), liées à des rééditions, notamment à l'occasion de la Fête des 50 ans des Parcs.

- le poste Concours divers (cotisations à la Fédération des PNR, à l'ADICO...) qui augmente aussi régulièrement (+ 18% cette année ; + 3677 €).

Compte tenu de la marge de manoeuvre dégagée, après plusieurs années de contraintes, il est proposé de réinscrire les mêmes montants de la plupart des lignes de dépenses ( ou en prenant en compte le budget réalisé en 2016) et d'en augmenter certaines.

Il est proposé de prévoir :

- Des travaux de gros entretien et de réparation à la Maison du Parc : réparations sur le réseau de chauffage central, dans la salle des serveurs, réparations diverses sur menuiseries intérieures et extérieures, etc. (+14 000 €)
- Divers travaux au niveau du parc (intervention sur des arbres, au niveau des stationnements, des clôtures, réfection de chemins...) (+12 000 €)
- Le remplacement de panneaux d'informations touristiques, de signalisation de l'entraînement des chevaux de course en forêt de Chantilly, de balisage...( +15 000 €)
- Le renouvellement de certaines éditions du Parc (+10 000 €)
- Il convient aussi de budgéter l'édition, la mise sous pli et l'envoi de la lettre du Bureau (+20 000 €)

**Les inscriptions 2018 au chapitre 011 s'élèveraient ainsi à environ 360 000 € euros.**

- S'agissant des dépenses de personnel

Le budget 2018 doit intégrer le poste à mi-temps du gestionnaire LEADER.

Par ailleurs, compte tenu des résultats de l'année 2017, il peut être envisagé le remplacement, en cours d'année, du 17<sup>ème</sup> poste vacant. Il est proposé de l'inscrire et de pourvoir à son remplacement, en fonction de l'état d'avancement de la révision de la Charte et donc du budget 2019. Une réflexion sur son profil devra aussi être faite.

**En budgétant les 17 postes de la Charte, le chargé de mission LEADER, la gestionnaire LEADER, à mi-temps ainsi que l'enveloppe habituelle pour les stagiaires (3 par an) et les vacataires, les dépenses de personnel s'élèveraient à environ 970 000 €.**

Les autres dépenses estimées s'élèveraient à environ :

➤ **Autres charges de gestion courantes : 30 000 €**

Elles correspondent :

- aux indemnités du Président, charges sociales incluses
- au financement des deux services civiques pris en charge par l'association AU5V
- à des dépenses de licences et de logiciels, liées à des fiches « Equipement du Parc » du programme d'actions, qui ne peuvent être mises en section d'investissement. On rappellera que ces dépenses sont financées dans le cadre des programmes d'actions.

➤ **Charges financières : 1 000 €**

Elles correspondent aux frais financiers liés à la ligne de trésorerie.

➤ **Dépenses imprévues : 20 000 €**

**L'ensemble des dépenses s'élèverait ainsi à environ : 1 381 000 €.**

**Section d'investissement :**

**Recettes :**

En 2018, nous attendons :

- Les recettes d'investissement au titre du FCTVA (non connues à ce jour).
- Les subventions des partenaires au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations inscrites en investissement (restes à réaliser de l'exercice 2017).
- Les excédents reportés de l'exercice 2017.

**Dépenses :**

Les crédits inscrits en dépenses correspondent aux restes à réaliser de l'exercice 2017. Ces crédits concernent les opérations des programmes d'actions 2015 à 2017. Doivent également être budgétés des remboursements de subventions perçues en raison de montants d'acomptes supérieurs aux montants de subventions définitifs.

En outre, il est proposé de réserver 20 000 € pour d'éventuels travaux d'aménagement des bureaux, qui seront menés en fonction de l'état d'avancement de la révision de la Charte et des recrutements annoncés.

**LE BUDGET OPERATIONNEL**

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le Parc pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Il est proposé d'inscrire à ce budget opérationnel :

- les actions des programmes d'actions 2015 à 2017 qui font l'objet d'un accord de financement mais qui n'ont pas été complètement réalisées en 2017 et qui sont donc reportées en 2018 tant au niveau des dépenses que des recettes.
- L'action 2018 en faveur des pollinisateurs, financée par la DREAL Hauts de France, pour un montant de 20 000 €.
- les crédits correspondant aux actions qui bénéficient d'autres programmes de financement (Union européenne) dans le cadre de Natura 2000.

**Je vous propose d'en débattre.**

**CANDIDATURE DU PARC  
A LA PRESIDENCE ET A L'ANIMATION  
DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS  
FORETS ET DU BOIS DU ROI »**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **OBJET : PRESIDENCE DU COPIL ET ANIMATION DU DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET DU BOIS DU ROI »**

L'objectif du réseau Natura 2000 qui est d'assurer la protection d'espèces menacées en Europe et la conservation des habitats rejoint plusieurs objectifs du projet de Charte révisée du Parc, arrêté par le Comité syndical en date du 9 juin 2016, notamment :

- La mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
- La mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
- La mesure 3 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- La mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
- La mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
- La mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides

Le Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massifs des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS) et « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France (mission confiée par les collectivités en 2007) et validé lors du Comité de pilotage (présidé par M. Palteau) qui s'est tenu le 15 décembre 2011.

Lors de ce COPIL, le Parc a été désigné structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB. La mission d'animation a débuté en 2012 sous le contrôle du Copil présidé par M. Palteau puis par M. Chéron depuis 2014. Lors du COPIL du 28 janvier 2016, le Parc a, de nouveau, été désigné structure animatrice de ce DOCOB.

En 2018, le COPIL doit procéder au renouvellement de la désignation du Président ainsi que de la structure animatrice.

L'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Cette animation est prise en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.

**Je vous propose d'approuver :**

- **la candidature de Monsieur CHERON à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Massifs des Trois Forêts et Bois du Roi ».**
- **la candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et du Bois du Roi » ;**



## **OUVERTURE DES HEURES DE VACATION**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

## **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

### **OBJET : OUVERTURE DES HEURES DE VACATION**

Depuis sa création, le Parc naturel régional Oise - Pays de France organise des manifestations et participe à de nombreux salons.

Un certain nombre de ces salons sont tenus par du personnel vacataire (étudiants, retraités,...) que le Parc forme.

Par ailleurs, ces vacataires permettent de renforcer les moyens humains du Parc, en participant :

- à l'encadrement des sorties (animations découverte, ateliers, chantiers-nature, etc.), des manifestations (Fête des Petits éco-citoyens, Journées portes-ouvertes, etc.) ou des réunions organisées par le Parc (accueil des participants, veiller à la sécurité du groupe, distribution de la documentation, etc.),
- à la distribution de la documentation du Parc (documents touristiques, documents institutionnels, flyers et affiches pour les sorties, etc.),
- à la réalisation de missions ponctuelles variées (secrétariat, observations de terrain, alimentation du SIG, vérification et entretien des barnums du PNR, rangement de cartons de documentation, etc.).

Ainsi, il est proposé de prévoir 600 heures de vacation pour l'année 2018. Les manifestations du Parc commençant dès mars, il est nécessaire d'ouvrir dès le début de l'année ces heures de vacation.

Pour information, conformément aux règles de la fonction publique, l'emploi vacataire est rémunéré sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de la troisième échelle du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Le paiement des vacances est effectué au vu d'un état mensuel des heures réalisées.

**Je vous propose d'autoriser l'ouverture de 600 heures de vacation comme précisé ci-dessus.**



**DECISIONS DU BUREAU  
DECISIONS DU PRESIDENT**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

## **LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU**

### Séance du 3 octobre 2017

- Avis sur le projet de déviation de La Chapelle-en-Serval
- Avis sur le projet de déviation de Saint-Leu-d'Esserent
- Avis sur un projet d'installation d'une unité de méthanisation, à Gouvieux
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine arboré
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'opération « Fleurir nos villages »
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour la suite du projet d'habitat participatif à Senlis
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour une étude des solutions d'hydraulique douce à Lamorlaye
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour une expertise relative aux déplacements de la grande faune, à Boran-sur-Oise
- Financement d'un service civique pour l'étude du potentiel cyclable sur le territoire du Parc
- Signature de l'engagement pour l'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'eau

### Séance du 16 novembre 2017

- Avis sur un projet d'installation de stockage de déchets inertes à Montépilloy
- Avis sur un projet d'installation de stockage de déchets inertes à Néry et Rully
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'étude d'aménagement urbain du cœur de l'ilot Pasteur à Fleurines
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine arboré
- Désignation de représentants au Comité régional de la biodiversité des Hauts de France

#### Séance du 12 décembre 2017

- Avis sur un projet d'installation de stockage de déchets inertes dans la carrière du Haut Montel
- Avis sur un projet d'extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux en lien avec une carrière de Sablons à Saint-Martin-du-Tertre
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'étude de la reconversion de fermes à Ver-sur-Launette
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine arboré
- Demande de financement pour l'animation des DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et du Bois du Roi » et « Coteau de l'Oise, autour de Creil »
- Avis sur le projet de schéma régional de développement du tourisme et des loisirs d'Ile-de-France
- Convention de gestion d'un serveur mutualisé et de ses applications entre les 4 PNR franciliens

#### Séance du 28 février 2018

- Demande de financement DREAL pour un projet en faveur des pollinisateurs
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour une expertise juridique sur l'éclairage public
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine arboré
- Financement d'un 2ème service civique pour l'étude du potentiel cyclable sur le territoire du Parc
- Attribution des subventions du fonds pour la réhabilitation du patrimoine rural 2017

## **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

### **LISTE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT**

- Convention financière avec la commune de Villers-Saint-Frambourg pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la reconversion de la ferme Darras
- Convention avec le bureau d'études D+H Architecture-Environnement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la reconversion de la ferme Darras à Villers-Saint-Frambourg
- Convention avec la CCI de l'Oise pour une étude préalable à la délimitation d'un périmètre de préemption des fonds et des baux commerciaux et artisanaux, à Plailly
- Convention financière avec la commune de Plailly pour une étude préalable à la délimitation d'un périmètre de préemption des fonds et des baux commerciaux et artisanaux
- Convention avec le Bureau d'études Biotope pour l'inventaire des zones humides de la Thève
- Convention financière avec la Communauté de communes de l'Aire cantilienne pour l'inventaire des zones humides de la Thève
- Convention financière avec le SITRARIVE pour l'inventaire des zones humides de la Thève
- Convention attributive de subvention avec l'Agence de l'eau pour l'inventaire des zones humides de la Thève
- Convention avec l'Institut Polytechnique UniLaSalle pour la réalisation d'une mission de diagnostic de pollution des sols au niveau de l'ancien site militaire du quartier Ordener
- Convention financière avec la Communauté de communes Senlis Cœur sud Oise pour la réalisation d'une mission de diagnostic de pollution des sols au niveau de l'ancien site militaire du quartier Ordener
- Avis sur le PLU de Nointel dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
- Avis à l'Autorité environnementale sur le projet MAGEO
- Avis sur le projet de carrière et d'INDND à Epinay Champâtreux
- Convention attributive de subvention de la DREAL Hauts de France pour l'opération « Fleurir nos villages »
- Convention avec la commune de Pontarmé pour l'opération « Je plante mon village »
- Convention avec la commune de Bellefontaine pour la fourniture d'un arbre dans le cadre des Journées de l'Arbre
- Convention avec la commune d'Orry-la-Ville pour la fourniture de plantes et de matériel et la réalisation de travaux de plantation, dans le cadre de la végétalisation du cimetière
- Convention financière avec la commune de Senlis pour la réalisation d'une mission d'accompagnement de la phase de faisabilité du projet d'habitat participatif à Senlis

- Convention avec le groupement ExtraCité pour la réalisation d'une mission d'accompagnement de la phase de faisabilité du projet d'habitat participatif à Senlis
- Convention financière avec l'association des candidats-habitants « Les allant Vers » pour la réalisation d'une mission d'accompagnement de la phase de faisabilité du projet d'habitat participatif à Senlis
- Convention avec Mme Sarah Lefevre pour des plantations au parc du château de Pontarmé
- Convention avec la commune de Pontarmé pour la plantation d'une haie champêtre le long du chemin du château de Pontarmé
- Convention avec le bureau d'études A Ciel ouvert pour la réalisation de l'opération « Fleurir nos villages »
- Conventions avec la commune de Luzarches pour l'acquisition d'une vache écossaise, la fourniture et à la pose d'une clôture électrique et d'un abri en bois au vallon de Roquemont
- Convention avec le bureau d'études COOPANAME – OMNIBUS pour la réalisation de l'opération « Fleurir nos villages »
- Convention avec Sylvain Drocourt, pomologue, pour l'animation du programme verger du Parc
- Convention avec la commune de Montlognon pour la mise en place d'un site de compostage dans le village
- Convention avec M. Bridoux pour la plantation d'un cerisier de variété ancienne
- Convention avec la commune de Plailly pour la plantation de 19 arbres
- Convention avec le bureau d'études ICSEO pour la réalisation d'une étude à la recherche de solutions d'hydraulique douce dans le cadre d'un réaménagement de voiries à Lamorlaye
- Convention financière avec l'Association Syndicale du Lys Chantilly pour la réalisation d'une étude à la recherche de solutions d'hydraulique douce dans le cadre d'un réaménagement de voiries à Lamorlaye
- Signature de la convention pour la subvention Natura 2000 pour l'année 2017
- Convention financière avec la commune de Fleurines pour la réalisation d'une étude d'aménagement urbain de l'îlot Pasteur
- Convention avec le bureau d'études D+H Architecture-Environnement pour la réalisation d'une étude d'aménagement urbain de l'îlot Pasteur, à Fleurines
- Convention avec Mme Sophie Chouvet, architecte, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de la Maison du Parc
- Convention avec la commune de Vineuil St Firmin pour la fourniture de plantes et de matériel pour le fleurissement du village
- Convention avec le CORIF pour la réalisation d'animations pour les programmes pédagogiques des Petits Ecocitoyens

- Convention avec la société « Découverte nature patrimoine » pour la réalisation d'animations pour les programmes pédagogiques des Petits Ecocitoyens
- Convention avec Picardie Nature pour la réalisation d'animations pour les programmes pédagogiques des Petits Ecocitoyens
- Convention avec le CPIE de l'Oise pour la réalisation d'animations pour les programmes pédagogiques des Petits Ecocitoyens
- Convention avec l'Office de tourisme de Senlis pour la réalisation d'animations pour les programmes pédagogiques des Petits Ecocitoyens
- Convention de partenariat avec l'AU5V pour la mise à jour d'une cartographie du potentiel cyclable du territoire du Parc
- Convention avec le bureau d'études D+H Architecture-Environnement pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la reconversion de la ferme du domaine de Saint-Sulpice, à Ver-sur-Launette
- Convention financière avec la commune de Ver-sur-Launette pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la reconversion de la ferme du domaine de Saint-Sulpice
- Convention avec les 3 PNR franciliens pour la gestion d'un serveur mutualisé et de ses applications
- Convention attributive de subvention avec l'Agence de l'eau pour le projet « Restauration de la trame verte et bleue du territoire grâce au développement de filières économiques locales »
- Convention financière avec la commune de Précly-sur-Oise pour l'élaboration du cahier de recommandations architecturales
- Convention financière avec la commune de Viarmes pour l'élaboration du cahier de recommandations architecturales pour les devantures commerciales
- Convention avec le bureau d'études AMS STRAM GRAM pour l'élaboration du cahier de recommandations architecturales de Précly-sur-Oise
- Convention avec l'agence Réponses Associées pour l'élaboration du cahier de recommandations architecturales pour les devantures commerciales de Viarmes
- Convention avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul pour le programme de conservation de la flore menacée sur le territoire du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France
- Convention avec l'Association Un Château pour l'emploi pour le programme annuel de restauration de milieux naturels
- Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour l'assistance technique et scientifique pour l'année 2018
- 71 arrêtés de subvention à l'attention de particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique



## **QUESTIONS DIVERSES**



**PRESENTATION DU CAHIER DE  
RECOMMANDATIONS SUR LES CLOTURES**